



Divorce, prendre un nouveau domicile au plus vite

Par **fabien 57**, le **27/01/2009** à **17:39**

bonjour, je vais divorcer par consentement mutuel, est-ce judicieux de prendre le même avocat ? nous avons deux enfants de 5 et 10 ans, que dois-je faire pour pouvoir quitter le domicile conjugal et être détaché financièrement pour pouvoir me reloger? (versement d'une pension ou autre devant être défini bien entendu; mais sur quels critères?)

Par **lawyer 57**, le **27/01/2009** à **18:26**

Bonjour Fabien,

En cas de divorce par consentement mutuel, vous pouvez fort bien prendre le même avocat, mais ça n'est pas obligatoire.

Vous devez avoir une adresse distincte de celle de votre épouse pour pouvoir engager cette procédure.

Pour la pension alimentaire, ce qui est pris en compte c'est les revenus et charges de chacun.
Bonne soirée